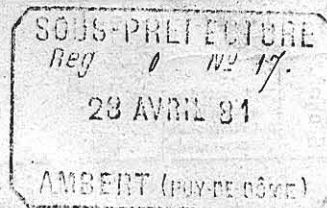


COM^{NE} D'ECHANDELYS

*Processus verbal et Plans des acquisitions
créées sur les terrains communaux
et des voies publiques*

5 Oct 1881.

Commune d' *Echandelys.*



PROCÈS-VERBAL COLLECTIF

*Des usurpations commises sur les terrains communaux
et les voies publiques.*

Aujourd'hui - *cinq avril* - mil huit cent *quatre-vingt-un*

Nous soussigné *André Gachet* commissaire
administratif, chargé par arrêté de M. le Préfet du Puy-de-Dôme, en date
du *13 juillet 1880* pris en vertu *de la délibération du Conseil
municipal en date du 3 novembre 1873*
de constater les usurpations qui ont été commises sur les terrains communaux
appartenant à la commune d' *Echandelys* canton
d' *S^t Germain l'herm* et d'en assurer la répression, nous sommes
rendu en ladite commune, à l'effet de remplir la mission qui nous a été confiée.

Y étant, après avoir pris connaissance des pièces qui établissent l'état ancien des
lieux, et avoir recueilli tous les renseignements qui étaient propres à nous éclairer
dans nos investigations, notre arrivée dans la commune ayant été du reste annoncée
à l'avance, nous nous sommes successivement transporté sur chacune des parcelles
de communaux dont il s'agit, et dans notre parcours nous avons constaté les
empiètements détaillés au tableau ci-après :

No des parcelles au plan des usurpations.				DÉSIGNATION CADASTRALE.	NOMS ET PRÉNOMS DES DÉTENTEURS.	DEMEURE.	NATURE DU SOL.	DÉSIGNATION DES COMMUNAUX USURPÉS.	SURFACE USURPÉE.	PRIX du MÈTRE.	VALEUR de CHAQUE PARCELLE.	ESTIMATION des JOUISSANCES.	ÉPOQUE des USURPATIONS.	OBSERVATIONS.
				Section.	Nos des parcelles auxquelles ont été réunies les usurpations	Nos d'ordre des parcelles.	Le Buisson en faux-Plantas.							
51	A	101	1		Anglade Pierre	Les Sagnes	Jardin	Les Sagnes	33 ^{mètres}	0.30	9.90	1. "	1860	Partie de la largeur de l'ancienne route d'Assise à Ambert incorporée au lieu du jardin du détenteur. Mur.
52	E		2		ic		Pâturés	ic (9)	503	0.20	100.60	10. "	ic	Parcelle isolée au sud de l'habitation du détenteur, ancienne route entre deux. La communal aux aspects E, S. et O. Mur en pierre sèche.
53	A	903	3				Pré	ic (901)	357	0.15	53.55	5.35	1860 à 1880	Partie du com ^{te} réunie au pré du détenteur à l'aspect sud. Mur. Cette rue ou ruisseau se séparant du ruisseau du communal.
30		783	4		Bourg Etienne	Faux-Plantas	ic	Le Coudest (788)	33	0.35	11.55	0.55	1870 à 1880	Aggravissement de l'héritage du détenteur à l'aspect sud.
47		886 à 892	5		ic		Terre	ic	172	0.12	20.64	1. "	ic	Parcelle comm ^{te} réunie au Nord-Est de la terre du détenteur. Pas ou fossé au sud aspect de l'usurpation.
49		134	6		Bournerie Claude	ic	ic	ic	28	0.50	14. "	0.15	1877	Emplacement et partie du jardin formés aux dépens du chemin d'incorporés et de la propriété du détenteur.
29		782	7		ic		pré	ic	153	0.30	45.90	0.90	1878	Partie du com ^{te} réunie à l'aspect sud du pré du détenteur et en rebord du fossé qui limitait le pré à cet aspect.
35		821	8		Charvoire Joseph	Le Buisson	pré	ic	34	0.60	20.40	1. "	1870 à 1880	Partie du com ^{te} au vic publique incorporée au sud-Est du pré du détenteur.
43		905	9		ic		Terre	ic	35	0.18	6.30	0.30	ic	Parcelle comm ^{te} agrippée à l'aspect Ouest de la terre du détenteur. Mur.
37		833	10		Chevalier Jean	ic	Avance et jardin	Le Buisson	20	0.60	12. "	1.20	1870	Avance prise aux dépens de la largeur de la rue, au levant et nord du bâtiment du détenteur, et reprise au sud. Mur de long de la rue.
32		790	11		Clavelier Jean Chagnon	ic	pré et logs	Le Coudest (788)	22	0.40	8.80	0.40	1870 à 1880	Partie du com ^{te} réunie au midi du pré du détenteur.
33		791	12		ic		Cour et fruits	ic au sud-Est	85	0.60	51. "	2.55	ic	La partie sud de la cour et l'emplacement de la loge et de fruits dont sur la vic commune.
34		873, 874	13		ic		Jardin et terre	ic	41	0.50	20.50	1. "	ic	Aggravissement de l'héritage (autres bâtiments) aux dépens de la vic commune, aux aspects Nord et Ouest. Mur.
41		862	14		Clavelier Jean Delaine	ic	ic	Le Buisson	63	0.70	44.10	4.40	1860	Re nord, levant et midi de l'habitation du détenteur. Emplacement formé au dépens de la vic publique.
45		896, 897	15		ic		Terre	Le Coudest (788)	20	0.12	2.40	0.10	1870 à 1880	Parcelle comm ^{te} de 10 ^m de long sur 2 ^m de large réunie à l'aspect Nord de la terre du détenteur. Sans clôture.
38		835	16		Clavelier Louis fils de Jean	ic	Jardin	Le Buisson	10	0.60	6. "	0.60	1870	Partie de la rue réunie à l'aspect Ouest de la propriété du détenteur.
40		895	17		Dubien Jean	ic	ic	Le Coudest (788)	15	0.12	1.80	0.10	1870 à 1880	Partie du com ^{te} réunie au nord de la terre du détenteur.
40		859	18		Dubien Jean-Marie	ic	ic	Le Buisson	10	0.60	6. "	0.60	1870	Partie de la largeur de la rue réunie à l'Est du jardin du détenteur.
50		130	19		Dutour Amel C	Faux-Plantas	pré	Faux-Plantas	19	0.40	7.60	0.75	ic	Partie du com ^{te} courante en pré et réunie à l'aspect Est du pré du détenteur.
44		899	20		Fargette Laurent	Le Buisson	Terre	Le Coudest (788)	75	0.15	11.25	0.55	1870 à 1880	A l'Est de l'héritage du détenteur.
42		906	21		ic		ic	ic	105	0.18	18.90	0.95	ic	à l'Ouest de la terre du détenteur. Mur de l'Est de l'usurpation.
48		884, 885	22		Flot Louis	ic	ic	ic	20	0.12	2.40	0.10	ic	Parcelle comm ^{te} réunie au nord de la terre du détenteur. Sans clôture.
36		831	23		Marsola Jean	ic	Cheval	Le Buisson	30	0.60	18. "	1.80	1860 à 1870	Parcelle formée aux dépens de la rue et joignant la propriété du détenteur au Nord-Ouest.
A reporter.....									1883 ^m		493.59	35.35		

N ^{os} des parcelles au plan des usurpations.	DÉSIGNATION CADASTRALE.			N ^{os} d'ordre des parcelles.	NOMS ET PRÉNOMS DES DÉTENTEURS.	DEMEURE.	NATURE DU SOL.	DÉSIGNATION DES COMMUNAUX USURPÉS.	SURFACE USURPÉE.	PRIX du MÈTRE.	VALEUR de CHAQUE PARCELLE.	ESTIMATION des JOUISSANCES.	ÉPOQUE des USURPATIONS.	OBSERVATIONS.
	Section.	N ^{os} des parcelles aux parcelles ont été réunies les usurpations.												
39	A	826	24	Roux Jean-Marie	La Buison	écurie	Report	La Buison	1883 ^m		493.59	35.35		
31		789	25	Vaisse Jean	il	terre	La Coudest (788)	La Coudest	40	0.70	2.80	0.25	1870	La partie sud de l'écurie repose sur la voie publique.
							Colaux		1927 ^m		510.39	37. "		Agrandissement de l'héritage à son aspect sud. L'opération à cet aspect, a été redressée.
Chabreyras.														
55	A	1154	26	Echalier Jean	Chabreyras	terre	Les Léttes (1155)	Les Léttes	340 ^m	0.06	20.40	1.20	1870 à 1880	Partie du commun ^{te} convertie en terre et réunie à l'aspect sud du terrain de l'usurpateur.
56	"		27	il	il	jardin	Chabreyras	Chabreyras	16	0.50	8. "	0.80	1870	Parcelle isolée formée aux dépens de la voie publique à l'entrée du village du côté sud-est. Clos par une palissade.
							Colaux		356		28.40	2. "		
Cher.														
93	B	305.306	28	Bravard Antoine fils de J ^e	Cher	terre	La Motte ou Roche Noire (11)	La Motte ou Roche Noire	730	0.06	43.80	1.20	1875 à 1880	Partie du communal réunie au levant de la terre de l'usurpateur. Sans clôture.
100		409 ²	29	David Annet C.	il	pré	Cher (250)	Cher	28	0.50	14. "	1.40	1860 à 1880	Partie du commun ^{te} convertie en pré et incorporée au levant du pré du S ^r David.
105		249	30	David Jean	il	terre	il	il	8	0.35	2.80	0.25	il	Parcelle commun ^{te} réunie à l'aspect Ouest de la terre de l'usurpateur.
95		218	31	Pialat Pierre-Léonine	il	il	L'Orchre ou Roche Noire (11)	L'Orchre ou Roche Noire	50	0.10	5. "	0.15	1875 à 1880	Partie du commun ^{te} incorporée à la terre de l'usurpateur à l'aspect Nord de la terre.
101		414.415	32	Sorby Antoine (Chabreyras)	il	pré	Cher (250)	Cher	18	0.50	9. "	0.90	1860 à 1880	Partie du commun ^{te} convertie en pré et réunie au levant du pré de l'usurpateur. Mur.
97		282	33	Simondet Mathieu	il	il	il	il	30	0.55	16.50	1.65	il	Partie de rue transformée en pré et annexée à l'aspect Nord du pré du S ^r Simondet.
98		292	34	il	il	cours	il	il	22	0.55	12.10	1.20	1870	Agrandissement de la cour à son aspect Sud, aux dépens de la largeur de la rue.
94		304	35	Thuair Étienne	il	terre	La Motte ou Roche Noire	La Motte ou Roche Noire	150	0.06	9. "	0.25	1875 à 1880	Partie de la terre de l'usurpateur. Sans clôture.
103		475	36	il	il	jardin, cour et terre	Cher (250)	Cher	60	0.35	21. "	2.10	1860	Partie du commun ^{te} réunie à l'aspect Nord-est de la propriété de l'usurpateur.
99		277	37	Courdias Antoine	il	cours	il	il	42	0.60	25.20	2.50	il	Partie du commun ^{te} convertie en cours et joignant la façade Nord du bâtiment de l'usurpateur.
102		416.417	38	Vaisse Jean	il	pré	il	il	18	0.50	9. "	0.90	1860 à 1880	Partie du commun ^{te} réunie au levant du pré de l'usurpateur.
104		244	39	Vernet Jean	il	terre	il	il	77	0.35	26.95	2.65	il	Parcelle réunie à l'aspect Ouest de la terre de l'usurpateur. Un mur de clôture à cet aspect est l'usurpation.
96		178	40	Vernet Jean David	il	il	La Rochette ou Roche Noire (11)	La Rochette ou Roche Noire	726	0.06	43.56	1.20	1875 à 1880	Parcelle commun ^{te} défrichée, et réunie au aspect Nord et Ouest de la propriété du S ^r Vernet.
							Colaux		1959 ^m		237.91	16.35		

Nos des parcelles au plan des usurpations.	DÉSIGNATION CADASTRALE.		Nos d'ordre des parcelles.	NOMS ET PRÉNOMS DES DÉTENTEURS.	DEMEURE.	NATURE DU SOL.	DÉSIGNATION DES COMMUNAUX USURPÉS.	SURFACE USURPÉE.	PRIX du MÈTRE.	VALEUR de CHAQUE PARCELLE.	ESTIMATION des JOUISSANCES.	ÉPOQUE des USURPATIONS.	OBSERVATIONS.
	Section.	Nos des parcelles auxquelles ont été réunies les usurpations.											
Le Chuel.													
86	B	1184	41	Déusclade Vital	Le Chuel	terre	S. Estrade	65 ^m	0.20	13.	0.25	1873	Partie d'ancien chemin vicinal et ancienne parcelle cadastrée de l'ancien chemin n° 29, et incorporée à l'ancien chemin n° 29.
82		1066	42	Dichamp Laurent	il	cours	Le Chuel	55	0.60	33.	2.50	1873	Partie du communal au vic publique joignant la parcelle de l'ancien chemin n° 29.
80	C	12	43	Dutour André	il	jardin	il	12	0.40	4.80	0.45	1870 à 1880	Partie de la largeur de la voie publique réunie à l'ancien chemin n° 29.
79		11	44	Dutour Jean	il	terre	il	10	0.35	3.50	0.35	il	Partie de l'angle nord-ouest de la terre de l'ancien chemin n° 29.
81		10	45	Dutour Jean Bertrand	il	jardin	il	6	0.40	2.40	0.25	il	Partie de la largeur du chemin réunie au sud-est de l'ancien chemin n° 29.
85	E	1178	46	Roussel André	il	terre	S. Estrade	90	0.20	18.	0.35	1873	Partie d'ancien chemin vicinal et réunie à l'ancien chemin n° 29.
84		1060	47	Roussel Armes	il	terre	Le Chuel	19	0.60	11.40	1.10	1860	Construction bâtie sur la voie publique et joignant la parcelle de l'ancien chemin n° 29.
83	C	19	48	Sauvade François	il	grange	il	5	0.60	3.	0.30	1865	Partie de la largeur de la voie publique réunie à l'ancien chemin n° 29.
								262.		89.10	5.55		
Coupan.													
54	A	924	49	Cerrasse Antoine	Chabreyras	terre	Les Lagues (gou)	296	0.10	29.60	1.45	1875	Partie du communal au vic publique comprise entre la propriété de l'ancien chemin n° 29 et la limite au sud de l'ancien chemin n° 29.
Les Deux-Frères.													
69	C	418	50	Barrière Benoît	Les Deux-Frères	terre	Les Deux-Frères	9	0.70	6.30	0.60	1870	Construction repassant sur la voie publique et passant à l'angle nord-est de l'ancien chemin n° 29.
68		585, 676	51	il	il	terre	il	180	0.25	45.	4.50	1860 à 1880	Partie de la largeur du chemin de Deux-Frères à Faurand incorporée à l'ancien chemin n° 29.
70		415	52	Barrière Claude	il	terre	il	39	0.70	27.30	2.10	1873	Construction et remplacement de terre sur la voie publique au nord de la propriété de l'ancien chemin n° 29.
67		304	53	Batisse Jean	Montboissières	terre	Puy-Morand (B)	880	0.05	44.	4.40	1870	Parcelle plantée en vignes réunie au nord-est de l'ancien chemin n° 29.
71		344	54	Beraud Claude Moïse	Les Deux-Frères	jardin	Les Deux-Frères	45	0.50	22.50	2.25	il	Partie du communal au vic commune convertie en jardin et annexée à l'ancien chemin n° 29.
76		451	55	Beraud Jean	il	terre	il	19	0.70	13.30	1.30	il	Emplacement joignant la parcelle de l'ancien chemin n° 29.
75		452	56	Blanchard Jean	il	hangar	il	11	0.70	7.70	0.35	1875	Mauvaise construction en bois adossée à la parcelle de l'ancien chemin n° 29.
74		394, 395	57	Coudeyras Antoine	il	hangar et cours	il	18	0.50	9.	0.90	1865	Emplacement d'une ancienne rue supprimée et incorporée à l'ancien chemin n° 29.
77		459	58	Coudeyras Etienne	il	jardin	il	60	0.50	30.	3.	1870	Partie de l'ancien chemin n° 29.
A reporter.....								1261 ^m		205.10	19.40		

Nos des parcelles au plan des usurpations.	DESIGNATION CADASTRALE.		N° d'ordre des parcelles.	NOMS ET PRÉNOMS DES DÉTENTEURS.	DEMEURE.	NATURE DU SOL.	DESIGNATION DES COMMUNAUX USURPÉS.	SURFACE USURPÉE.	PRIX du MÈTRE.	VALEUR de CHAQUE PARCELLE.	ESTIMATION des JOUISSANCES.	ÉPOQUE des USURPATIONS.	OBSERVATIONS.
	Section.	N° des parcelles auxquelles ont été réunies les usurpations.											
72	C	392, 399	59	Goutte Jean	Les Deux-Frères	jardin	Report	1861 ^{m.}		205. 10	19. 40	1877 à 1880	Partie de la voie publique convertie en jardin et réunie au p ^{er} p ^{er} de l'usurpation, au sud et au sud-est de l'usurpation.
73		398	60	Bougete Damien	Leure (Loire)	il	il	7	0.50	3. 50	0. 35	1870	Partie de la rue jointe à l'usurpation. Est du jardin de l'usurpation.
78		446	61	Renaudias Jean	Les Deux-Frères	jardin et pré	il	185	0.50	62. 50	6. 25	il	Partie de la voie publique réunie à la propriété de l'usurpation, au sud et au sud-est de son habitation.
							Ecolaux.....	1420 ^{m.}		284. 60	26. 40		
Echandelys.													
14	E	1259	62	Anglade Jean	Echandelys	escaliers	Echandelys	2	0.80	1. 60	0. 05	1877	Emplacement de la partie Nord de l'escalier qui fait saillie sur l'ancien limite Nord de la propriété de l'usurpation.
8		1332, 1333	63	Chauvet - Vacheron	il	bâtiment, hangar et jardin	il	16	0.80	12. 80	1. 25	1878 à 1880	Emplacement de la partie du bâtiment et de la partie Est du hangar et du jardin, et de l'usurpation au sud et au sud-est de la largeur de l'usurpation.
2		1289	64	Charlier Antoine	il	Arrière	il	30	1. 00	30. 00	3. 00	1860	Emplacement devant le dépôt de fumier, contigu au p ^{er} p ^{er} de l'usurpation.
3		il	65	il	il	Montée de grange	il	23	1. 00	23. 00	2. 30	il	A l'Est de la grange
4		1290	66	il	il	Hangar	il	15	1. 00	15. 00	1. 50	"	Ancien passage couvert compris entre la maison de l'usurpation qui se limite au Nord et l'habitation de l'usurpation, qui se joint au sud.
18		937, 938	67	Coudryas Jacques	La Parade	jardin, loge	La Parade (930)	58	0.60	34. 80	1. 70	1870 à 1880	Parcelle courante d'usurpation à la partie Nord de l'habitation de l'usurpation.
16		955	68	Coudryas - Nallis	Echandelys	Emplacement de l'usurpation et de l'usurpation	Echandelys	3	1. 00	3. 00	0. 30	1870	En saillie sur la voie publique, au sud de l'usurpation de l'usurpation.
22		1137	69	Desusclade Vital	il	pâturage	L'estrade	126	0.25	31. 50	" "	"	Partie de l'ancien chemin d'Echandelys à Parol, l'usurpation, à l'Est de l'usurpation. Point de jonction à l'usurpation.
26		1236	70	Fontbonne Roch Armand	il	terre	saillie de chemin	322	0.25	80. 50	" "	"	Partie de chemin comprise entre le chemin vicinal d'Echandelys à l'usurpation, qui se limite au levant, et l'usurpation de l'usurpation qui est au couchant.
15		1262, 1273	71	il	il	Bâtiment et cour	Echandelys	"	"	"	"	"	Emplacement de l'usurpation et de l'usurpation au sud et au sud-est de l'usurpation, qui se joint au sud et au sud-est de l'usurpation.
17		1022	72	Genébrier	il	pré	il	113	0.60	67. 80	6. 70	1870	Partie de l'ancien chemin d'usurpation au p ^{er} p ^{er} de l'usurpation, au sud et au sud-est de l'usurpation.
23		1138 ^E	73	Marquette Jean	il	pâturage	L'estrade	52	0.25	13. 00	" "	"	Partie de l'ancien chemin d'Echandelys à Parol, l'usurpation, à l'Est de l'usurpation. Point de jonction à l'usurpation.
24		1138 ^E	74	Mathieu Recog Philéas	il	il	il	92	0.25	23. 00	" "	"	Partie de l'ancien chemin d'usurpation à l'Est de l'usurpation, qui se joint au levant.
5		1286	75	il	il	terre à planter	Echandelys	14	1. 00	14. 00	1. 40	1834	Construction élevée sur la voie publique et contiguë au Nord de l'usurpation de l'usurpation.
7		1137	76	il	il	jardin	il	27	0.60	16. 20	1. 60	"	Partie de l'usurpation au levant, partie usurpée par l'usurpation.
21		1010	77	Pointet. Joseph	il	pâturage	La Parade	280	0.25	70. 00	" "	"	La moitié Ouest de la largeur de l'usurpation d'Echandelys à Parol, l'usurpation, qui se joint au levant, et l'usurpation de l'usurpation.
11		1279	78	il	il	Arrière	Echandelys	48	1. 00	48. 00	2. 40	1870	Emplacement compris en son ensemble à l'Est de l'usurpation de l'usurpation, au sud et au sud-est de l'usurpation, qui se joint au levant, et l'usurpation de l'usurpation.
10		1293	79	il	il	terre et appartenances	il	45	1. 00	45. 00	4. 50	il	Partie de l'usurpation au levant, partie usurpée par l'usurpation.
9		il	80	il	il	Bâtiment	il	16	0.80	12. 80	1. 20	il	Construction faite sur l'ancien passage qui séparait le bâtiment de l'usurpation de l'usurpation.
							A reporter.	4282		542. 00	27. 90		

N ^o des parcelles au plan des usurpations.	DÉSIGNATION CADASTRALE.		N ^o d'ordre des parcelles.	NOMS ET PRÉNOMS DES DÉTENTEURS.	DEMEURE.	NATURE DU SOL.	DÉSIGNATION DES COMMUNAUX USURPÉS.	SURFACE USURPÉE.	PRIX du MÈTRE.	VALEUR de CHAQUE PARCELLE.	ESTIMATION des JOUISSANCES.	ÉPOQUE des USURPATIONS.	OBSERVATIONS.
	Section.	N ^o des parcelles auxquelles ont été réunies les usurpations.											
12	B	1296	81	Penehon Jean, boulanger	Echandelys	Carrie	Reporte	1282 ^m		542 ^s "	27 ^s 90		
13			82	il	il	Carrie et muraille	il	14	1. "	14 "	1. 40	1860	La partie Nord du bâtiment repose sur la voie publique.
1		895	83	Rupidon Etienne	il	Logis avec jardin	il	2	1. "	2 "	0. 10	1875	Partie construction adossée à la paroi Est de la maison du Détenteur et faisant saillie sur la voie publique.
19		917	84	Rupidon la Neve	il	Terre	La Parade (930)	16	0. 40	6. 40	0. 15	1875 à 1880	Partie du com ^e réunie au Sud de l'Herbage. Petit terrain garni d'arbres.
20		961	85	Kravard Antoine	il	Cour et bâtiment	il	40	0. 60	24. "	2. 40	1870	Partie du com ^e au chemin réunie à l'aspect Nord-Ouest de l'habitation du Détenteur.
6		1288	86	Kouvet Pierre	il	Jardin	Echandelys	46	0. 60	27. 60	2. 70	"	Partie de voie publique convertie en jardin et joignant au Sud le bâtiment du Détenteur et à l'Est le jardin occupé par l'habitation.
25		1256	87	Viallis Jean	il	Pâturage	Traverse du Chemin	125	0. 25	31. 25	" "	"	Partie de chemin d'écoulement comprise entre le chemin vicinal de Echandelys à St-Basmain au Nord-Est, et le pré du dit Viallis qui confine au fleuve au Sud.
Totalaux.....								1538 ^m		660. 25	35. 95		
La Faye.													
27	A	337	88	Gouniche	La Faye	Jardin	La Faye (333)	15	0. 30	4. 50	0. 45	1870	Aggrandissement du jardin à son aspect Nord-Est. Le mur de clôture à cet aspect est construit sur le communal.
28		670	89	Pointud François	il	Pâturage	Pré de Roche (912)	1890	0. 10	189. "	18. 90	1860	La partie Est du communal a été réunie par le Détenteur à l'aspect Ouest de sa propriété.
Totalaux.....								1905 ^m		193. 50	19. 35		
Frosson.													
61	A	503	90	Puilhère Amel C	Frosson	Aisance	Frosson	16	0. 50	8. "	0. 80	1870	Partie de la berge de la route incorporée à la partie Sud de l'habitation du Détenteur.
La Foresterie.													
92	E	1161	91	Bomprix François	La Foresterie	Bâtiment et aisance	La Foresterie (1166)	108	0. 50	54. "	5. 40	1864	L'ensemble occupé par l'ancien bâtiment du Détenteur a été agrandi à ses aspects Est, Ouest et Sud.
89		1146	92	Montel Claude	il	Cour	il	23	0. 60	13. 80	1. 40	1879	Aggrandissement de la cour à son aspect Sud. Mur de clôture au Sud de la partie usurpée.
87	C	46	93	Pointud Jean	il	Carrie et hangar	il	34	0. 60	20. 40	2. "	1835	La partie Est de la construction repose sur la voie commune.
91	E	1164	94	Pointud Jean Anglade	il	Pré	il (1166)	16	0. 50	8. "	0. 60	1870 à 1875	Partie du communal au plus publique convertie en pré et réunie à l'aspect Nord du pré du Détenteur.
88	C	45	95	Pouyet Paul	il	Écurie	il	16	0. 60	9. 60	1. "	1840	Construction ajoutée au pignon Nord du bâtiment du Détenteur et reposant sur la voie publique.
90	E	1167, 1168	96	Roux Jean	il	Bâtiment	il (1166)	28	0. 60	16. 80	0. 65	1876	La surface couverte par le bâtiment actuel occupe de 25 ^m celle qu'occupait l'ancien bâtiment du Détenteur.
Totalaux.....								225 ^m		122. 60	11. 05		

DESIGNATION CADASTRALE.				NOMS ET PRÉNOMS DES DÉTENTEURS.	DEMEURE.	NATURE DU SOL.	DÉSIGNATION DES COMMUNAUX USURPÉS.	SURFACE USURPÉE.	PRIX du MÈTRE.	VALEUR de CHAQUE PARCELLE.	ESTIMATION des JOUISSANCES.	ÉPOQUE des USURPATIONS.	OBSERVATIONS.
Nos des parcelles au plan des usurpations	Section.	Nos des parcelles auxquelles ont été réunies les usurpations	Nos d'ordre des parcelles.										
Moulin de Giry.													
120	E	698	97	Buisson Charles	Moulin de Giry	Cours	Moulin de Giry (704)	110 ^m	0.70	77. "	7. 70	1865	Emplacement compris au couchant par le bâtiment du Détenteur et au levant par le surplus du communal. —
121		700	98	Chabrol	il	il	il	55	0.70	38. 50	" "	"	Bâtiment du S. Chabrol à l'Est, la communal au levant, celle du S. Buisson au sud séparée du communal par la ligne droite marquée au plan. —
113		656	99	David Etienne	il	Jardin	La Courdeye	43	0.50	21. 50	2. 15	1870	Partie de la voie publique convertie en jardin et réunie au pignon S. et S. E. du jardin du Détenteur. Mur. —
112		"	100	il	il	prairie	il	57	0.30	17. 10	1. 70	1860	Parcelle isolée à l'Est du S. Buisson et séparée au S. de la voie publique. — A restituer. —
117		660	101	il	il	pré	Moulin de Giry	46	0.60	27. 60	2. 75	il	Partie du communal convertie en pré et incorporée à l'aspect S. du pré du Détenteur. — Mur. —
119		693	102	Desusclade Jean	il	Bâtiment	il	15	0.60	9. "	0. 50	1874	La partie Ouest de la construction repose sur la voie publique.
118		il	103	il	il	Aisance	il	47	0.60	28. 20	1. 60	il	Partie de la voie publique réunie à l'aspect Ouest du bâtiment du Détenteur. —
122		706	104	Dutour Marie	il	pré	il	41	0.50	20. 50	2. "	1860 à 1880	Agrandissement du S. Buisson à son aspect Nord. Contour marqué sur la communal. —
109		654	105	Grange Louis et Etienne	il	Bâtiment et jardin	La Courdeye (609)	75	0.50	37. 50	3. 75	1860 à 1870	Agrandissement de la propriété du Détenteur à l'aspect Nord-Ouest. Mur. —
108		"	106	il	il	Loge à porcs et aïsance	il	20	0.70	14. "	1. 40	1865	Construction et emplacement isolé sur la communal à l'aspect publique, au Sud-Ouest du S. Buisson du Détenteur. —
107		650	107	Grange (Ferdinand)	il	Jardin	il	9	0.50	4. 50	0. 20	1870 à 1880	Partie de la voie publique incorporée à l'aspect S. du S. Buisson du jardin. —
116		645	108	Rapary Guillaume	il	Loge à porcs et aïsance	Moulin de Giry	36	0.60	21. 60	2. 15	1860 à 1870	Emplacement formé au S. Buisson de la largeur de la voie publique et joint au S. et S. E. du S. Buisson du Détenteur. —
115		il	109	il	il	Loge à porcs	il	6	0.60	3. 60	0. 35	1870	Construction adossée à la façade Nord du bâtiment du Détenteur. —
114		655	110	il	il	Jardin	il	28	0.50	14. "	1. 40	il	Partie de la voie publique convertie en jardin et réunie à l'aspect Nord du S. Buisson du Détenteur. Mur. —
123		719	111	il	il	terre	il (704)	32	0.35	11. 20	1. 10	il	Partie du communal incorporée à l'aspect Ouest de la terre du Détenteur. Mur. —
106	D	707	112	Courdias Jean	il	pré	Les Creux (710)	35	0.25	8. 75	0. 45	1870 à 1880	Parcelle formée au S. Buisson de la largeur du chemin et réunie au pré du Détenteur et à l'aspect S. du S. Buisson. —
111	E	598 ^p	113	Vaisse Benoit	il	pré	La Courdeye (609)	10	0.50	5. "	0. 25	il	Partie du communal réunie à l'Est du pré du Détenteur et par le déplacement du mur de clôture. —
110		598 ^p	114	Vaisse Jean	il	pré	il	8	0.50	4. "	0. 20	il	A l'Est du pré du Détenteur. Le mur de clôture a été avancé sur la communal. —
								Ensemble.....	673 ^m	363. 55	29. 65		
L. Hospoux.													
125	D	276 ^{bis}	115	Brugère Louis	L. Hospoux	Loge à porcs et jardin	L. Hospoux (568)	23	0.50	11. 50	0. 20	1878	Au Nord-Est du bâtiment du Détenteur. Mur de long du chemin à l'Est de la loge qui couvre une surface de 117 ^m de long sur 10 ^m de large. —
126		264	116	Brugère Pierre	il	Cour et emplacement	il	32	0.50	16. "	0. 30	il	Construction adossée à la façade Nord-Ouest du bâtiment du Détenteur, et réunie par le pignon Nord-Est du mur de clôture. —
127		264, 265	117	il	il	Aisance	il	35	0.50	17. 50	0. 35	il	Emplacement formé sur la communal et formant l'angle Sud-Ouest de l'habitation du Détenteur. —
								A reporter.....	90	45. "	0. 85		

N ^{os} des parcelles au plan des usurpations.	DÉSIGNATION CADASTRALE.			NOMS ET PRÉNOMS DES DÉTENTEURS.	DEMEURE.	NATURE DU SOL.	DÉSIGNATION DES COMMUNAUX USURPÉS.	SURFACE USURPÉE.	PRIX du MÈTRE.	VALEUR de CHAQUE PARCELLE.	ESTIMATION des JOUISSANCES.	ÉPOQUE des USURPATIONS.	OBSERVATIONS.
	Section.	N ^{os} des parcelles aux parcelles ont été réunies les usurpations.	N ^o d'ordre des parcelles.										
124	D	220	118	Chérol Jeanne S ^{te} Redon	L'Hospiceux	Terre	Reporte	90 ^m		45 ^{Rs}	0. 85		
125		262	119	ie	ie	hangar et cours	ie	24	0. 20	4. 80	0. 45	1860	Le mur qui sépare l'hospice d'avec l'aspect sud est en partie bâti sur la commune ou chemin.
							Colaux	40	0. 50	20. 00	2. 00	ie	L'angle sud-est du hangar et la partie sud-est de la cour sont sur la commune ou voie publique.
								154 ^m		69. 80	3. 30		
59	B	131	120	Carasse Claude	Le Mas	pré	Le Mas	62	0. 50	31. 00	3. 10	1870	Partie communale réunie à l'aspect Nord-est du pré du dit Mas. Mur au Nord-est de l'usurpation.
58		215	121	ie	ie	bois et cours	ie	20	0. 60	12. 00	0. 10	1880	L'angle N-est de la construction se pose sur la voie publique et s'élève sud-est de la cour est également sur la voie publique.
60		254	122	ie	ie	jardin	ie	14	0. 35	5. 95	0. 30	1870 à 1880	Partie formée d'une partie du chemin et réunie à l'aspect
57		171, 172	123	Sabatier Antoine	ie	terre	ie	39	0. 30	11. 70	0. 55	ie	Partie de la voie publique réunie au sud et sud-est de la propriété du dit Sabatier. Voir.
							Colaux	138		60. 65	4. 05		
63	B	795	124	Chalimbaud Claud.	Parel	jardin	Parel (795)	32	0. 50	16. 00	0. 45	1875 à 1880	Partie du communal réunie au Nord des jardins. La clôture de l'hospice faisant en dehors du côté du communal, une surface au moins équivalente à celle usurpée, celle-ci paraît être abandonnée à ce propriétaire en échange du terrain qui lui semble vouloir laisser au communal.
64		ie	125	ie	ie	ie	ie	36	0. 50	18. 00	0. 50	ie	Partie de la largeur de la rue incorporée à l'aspect sud du jardin. Voir l'acte.
66		811	126	Chorion Antoine	ie	ie	ie	36	0. 40	14. 40	0. 40	ie	Partie de la voie publique convertie en jardin et joignant la façade Nord-Ouest du bâtiment du dit Chorion.
62		415	127	Nagot Claude	ie	ie	ie	6	0. 50	3. 00	0. 10	ie	Partie de la largeur de la rue réunie au jardin du dit Nagot et à l'aspect sud du jardin.
65		808	128	ie	ie	ie	ie	12	0. 40	16. 80	0. 45	ie	Partie de la rue convertie en jardin et annexée au jardin du dit Nagot, lequel jardin était anciennement occupé par un bâtiment qui a été détruit.
							Colaux	152		68. 40	1. 90		
130	D	541	129	Champroux Jean-Marie	Les Verts	hangar	Les Verts (541)	21	0. 50	10. 50	1. 00	1870	La partie sud du hangar se pose sur le communal en dehors de l'ancienne limite de la cour du dit Champroux.
129		542	130	ie	ie	terre	ie	12	0. 30	3. 60	0. 35	ie	Partie de la voie publique réunie à l'aspect Est de la cour du dit Champroux. Mur au Nord de l'usurpation.
131 ⁹⁷		543	131	Giron Jean-Baptiste	ie	cours	ie	11	0. 50	5. 50	0. 55	ie	Partie de la cour faisant suite au sud sur la commune en dehors de l'ancienne limite de la cour. Mur bâti au sud de la partie usurpée.
							Colaux	44 ^m		19. 60	1. 90		

Récapitulation:

Noms des sections.	Surface usurpée.	Estimation.	jouissances.	Observations.
Le Buisson et faux-Plantas	1927 ^{m.}	510 ^{fr.} 39	37 ^{fr.} "	
Chabreyras	356	28. 40	2. "	
Cher	1959	237. 91	16. 35	
Le Cluel	262	89. 10	5. 55	
Coupar	296	29. 60	1. 45	
Les Deux-Frères	1420	284. 60	26. 40	
Richandelys	1538	660. 25	35. 95	
La Faye	1905	193. 50	19. 35	
Thiosson	16	8. "	0. 80	
La Foresterie	225	122. 60	11. 05	
Moulin de Giry	673	363. 55	29. 65	
S. Hospoux	154	69. 80	3. 30	
Le Mias	138	60. 65	4. 05	
Parel	152	68. 20	1. 90	
Les Verts	44	19. 60	1. 90	
Totaux généraux	11065 ^{m.}	2746 ^{fr.} 15	196 ^{fr.} 70	

De tout ce que dessus avons dressé le présent procès-verbal lesdits jours, mois et an, pour être ultérieurement notifié aux délinquants, et avons signé. Sig: Gachet.

Et l'original est la mention suivante:

„ Visé pour timbre au droit de sept francs 80 centimes
 „ et enregistré à Clermont le six avril 1881 f. 9, C. 9.
 „ au droit de trois francs dix centimes 75. Signé: Honson..

Pour expédition conforme:

Le Commissaire Administratif,

Gachet

Commune d'Echandelys.

Plans des usurpations constatées sur
les terrains communaux et les voies publiques
suivant procès-verbal dressé par le soussigné
le 5 avril 1881.

James

Echandelys.

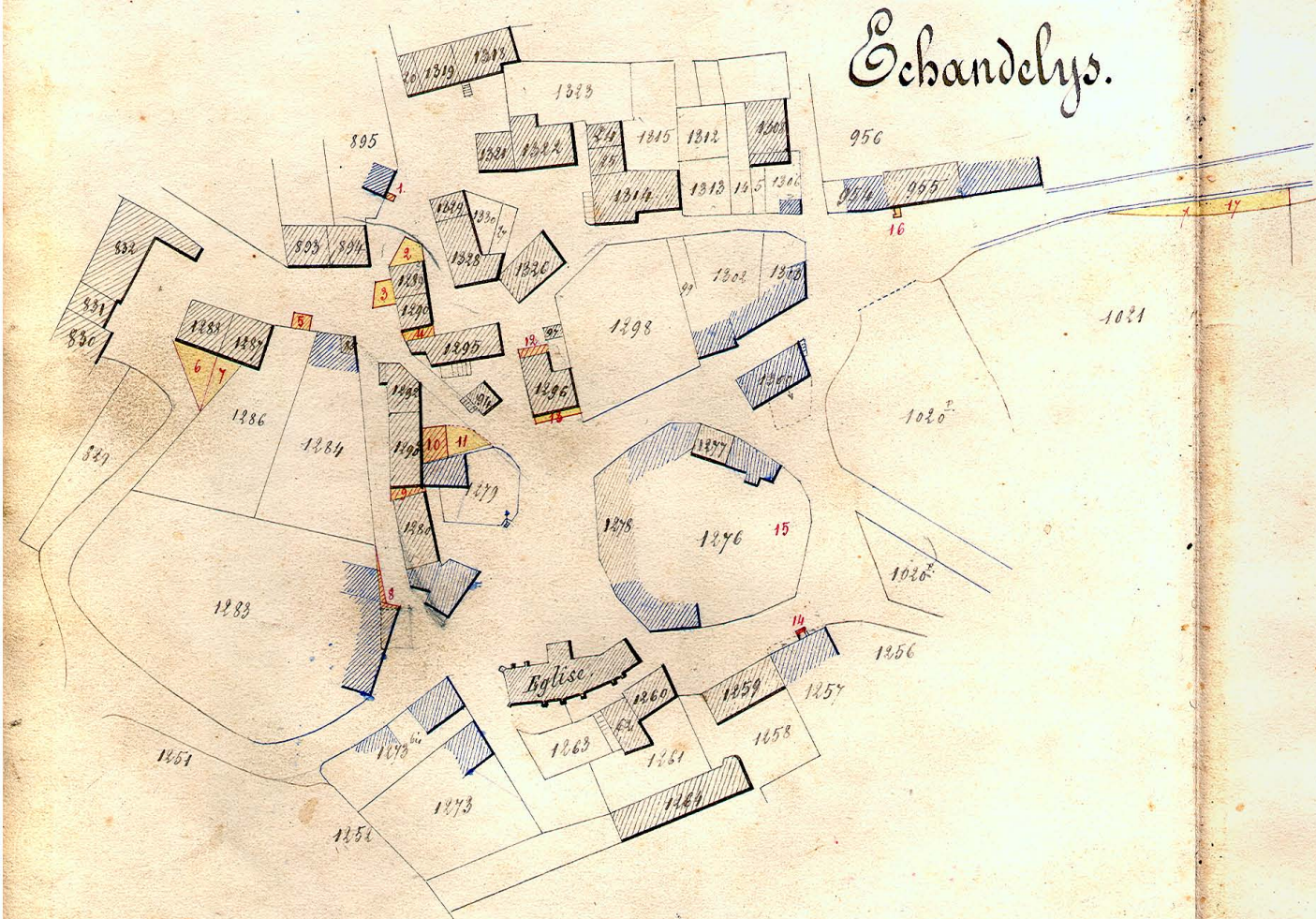
La Parade.

1^{ère} Feuille.

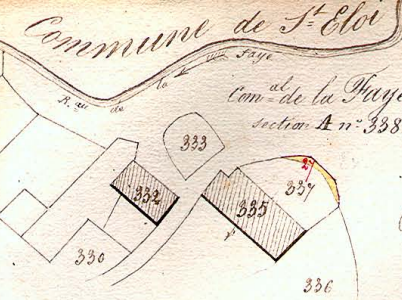
$N^{\text{os}} = 1^{\text{st}} \approx 26$

Echelle cadastrale de 1 à 1,250 pour les n^{os} 1 à 17
et de 1 à 2,500 pour les n^{os} 18 à 26.

Les parties empiétées sont peintes en jaune.
Les bâtiments construits après le cadastre sont marqués par des hachures à l'encre bleue.



La Faye.



2^e feuille.

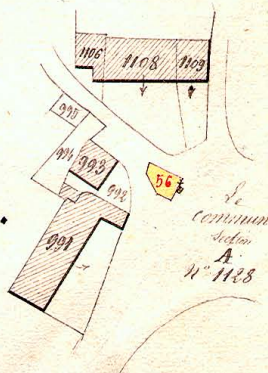
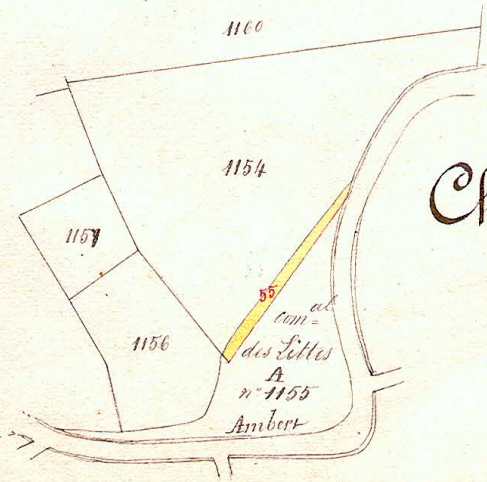
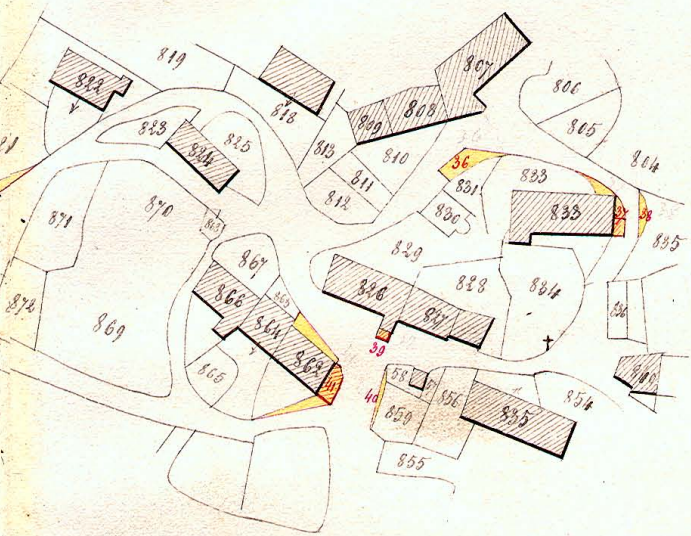
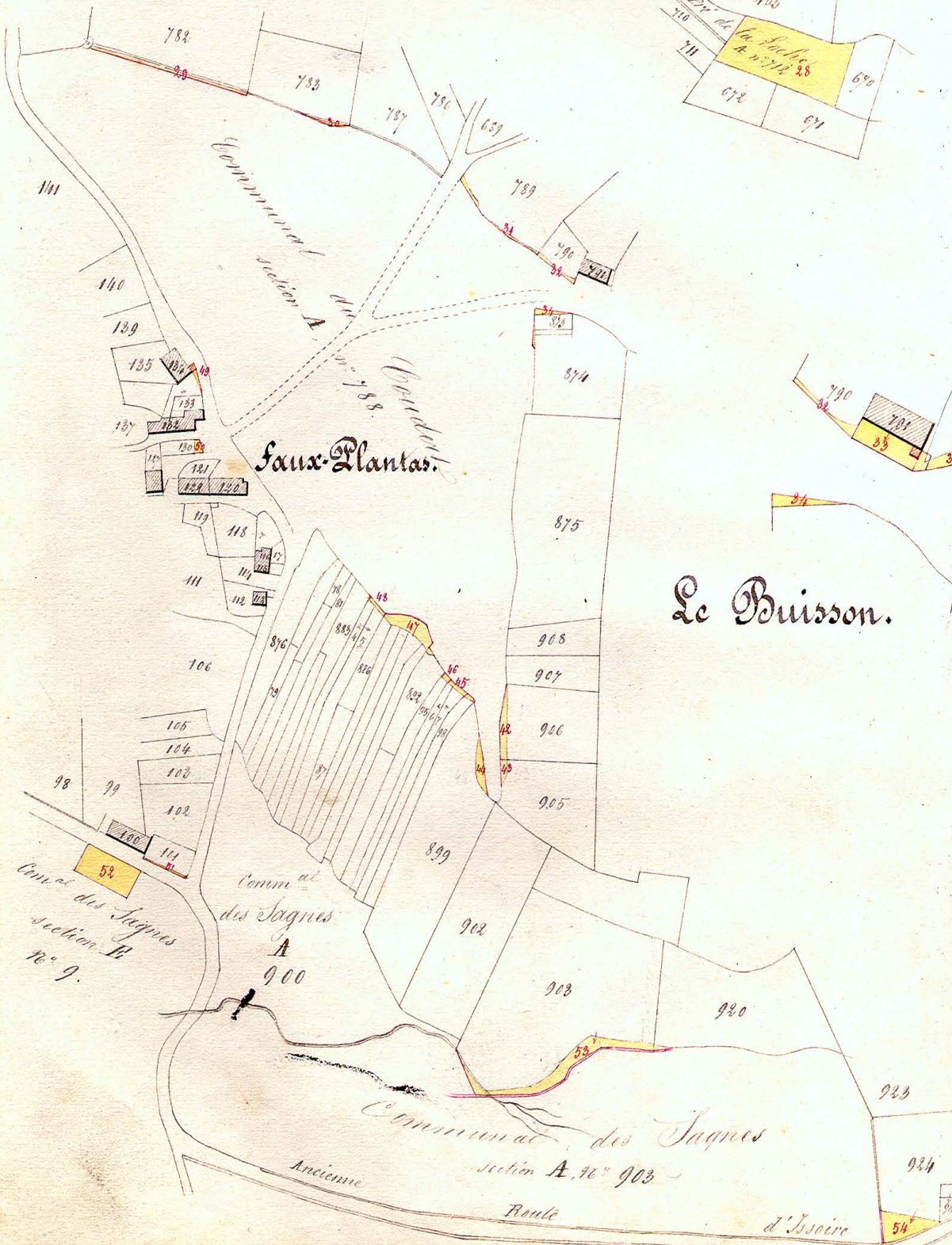
N^{os} 27 à 56.

Echelle de 1 à 1250 pour les n^{os} 27, 32 à 41 et 56
et de 1 à 2500 pour les n^{os} 28 à 31 et 42 à 55.

Faux-Plantas.

Le Buisson.

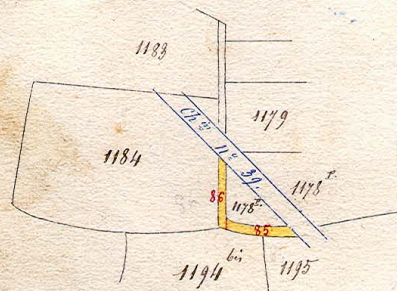
Chabreyras.



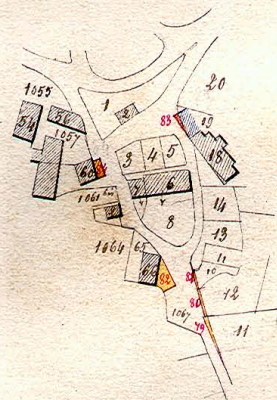
3^e Feuille.

N^{os} 57 à 92.

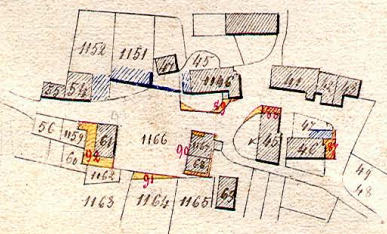
Échelle de 1 à 1250 pour les n^{os} 57 à 66, 66 à 78
et de 1 à 2500 pour les n^{os} 67, 79 à 92.



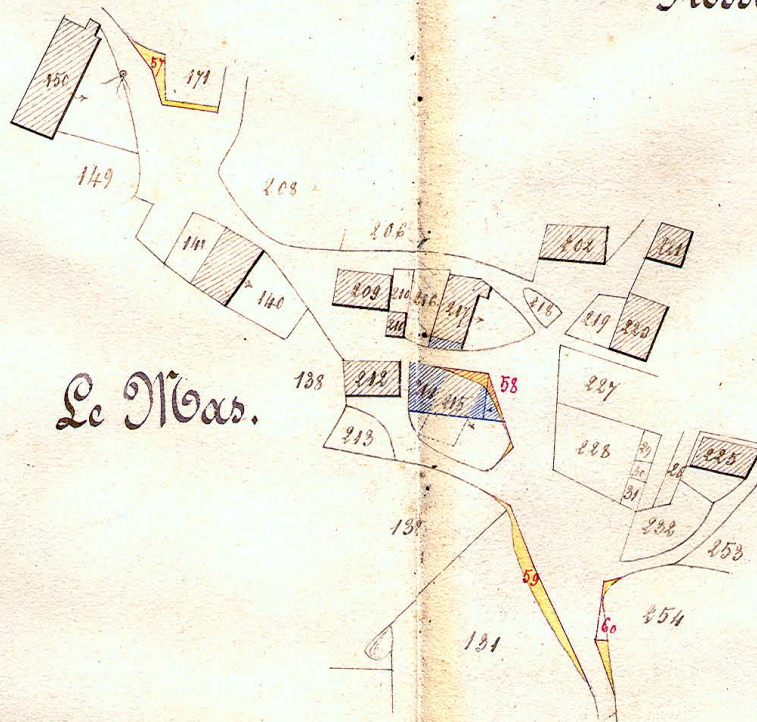
Le Cluel.



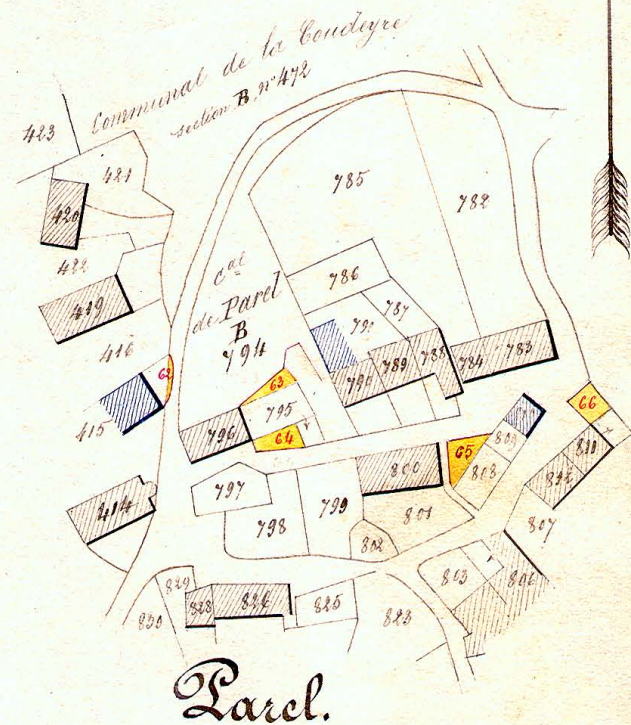
La Foresterie.



Fiosson.

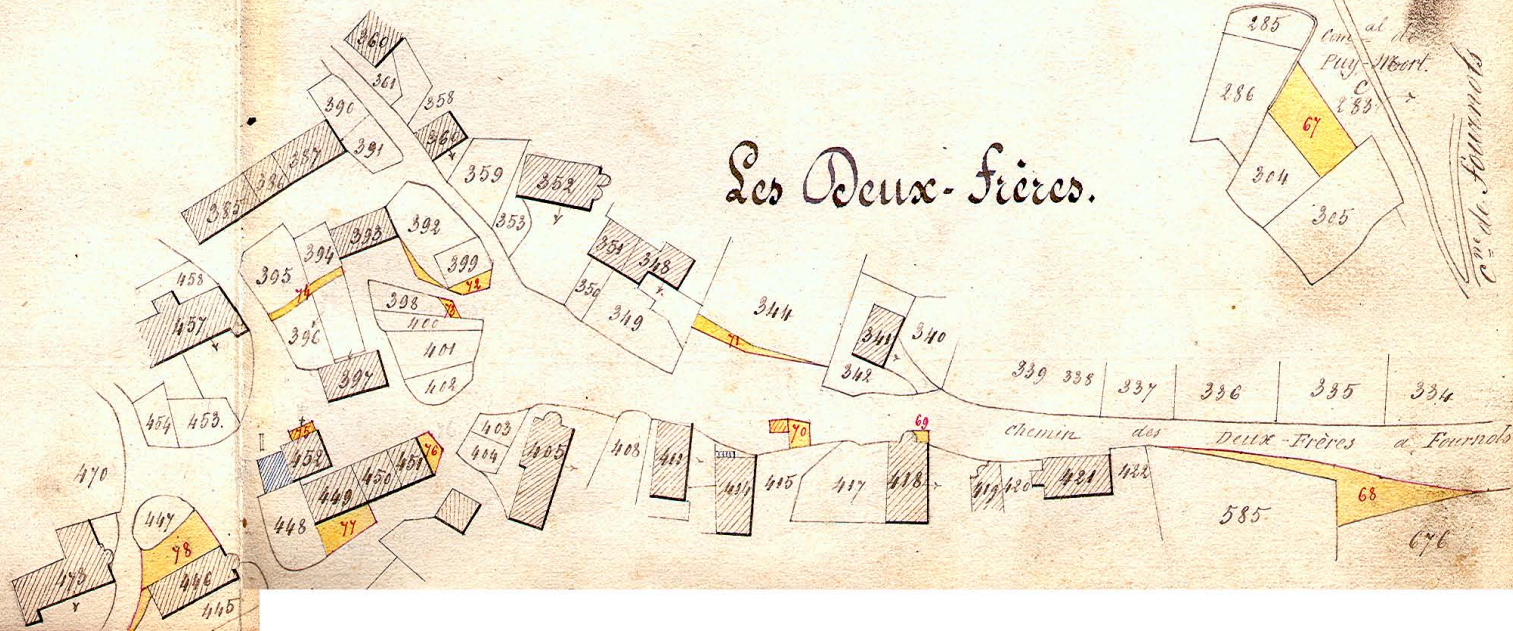


Le Mas.

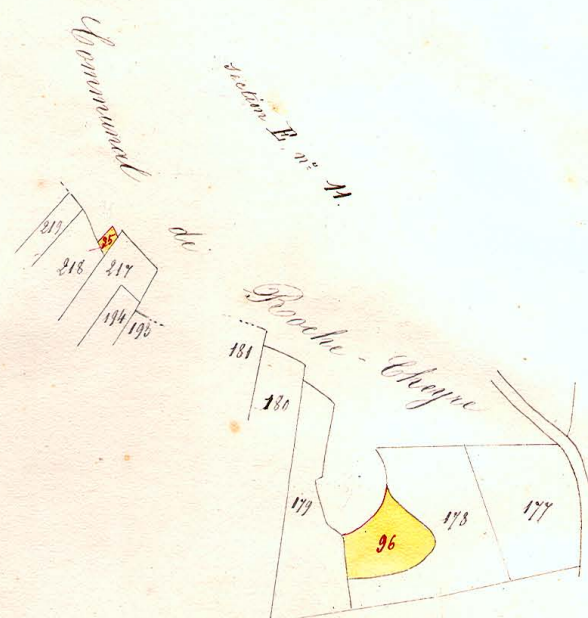
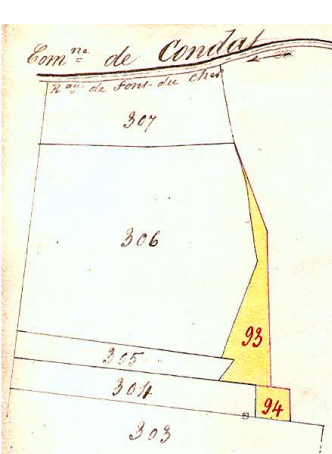


Larel.

Les Deux-Frères.



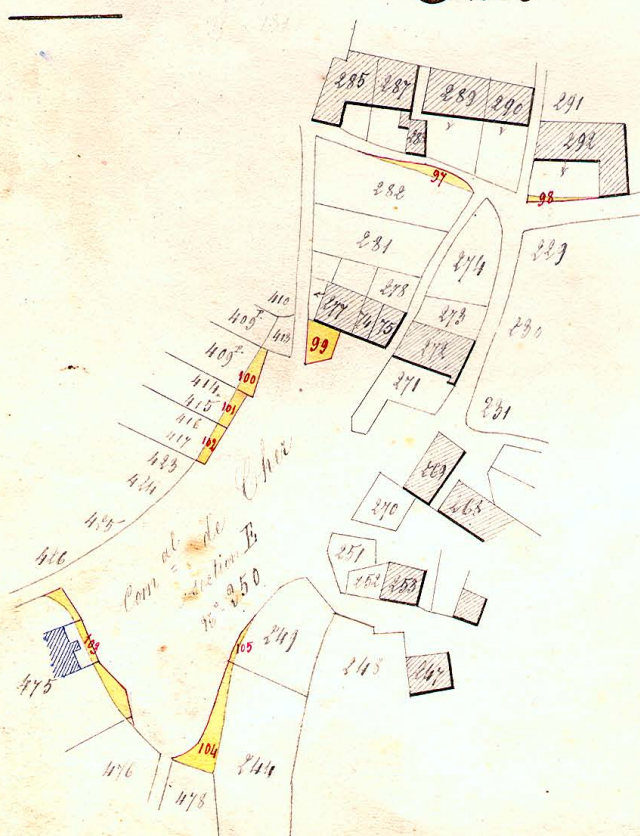
Cadastre de France



4^e Feuille.

Pl. n° 93 à 131.

Echelle de 1 à 1250 pour les n° 97 à 123
et de 1 à 2500 pour les n° 93 à 96 et 125 à 131 = Cher.

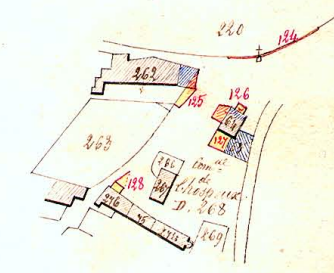


Moulin de Giry.



Com. de Moulin de Giry
section B
n° 714

L. Hospoux.



Les Verts.

